

rations d'un compte, & par ménagement pour le Seminaire; pour sentir, dit-on, combien cette offre est avantageuse au Seminaire, il fustit de faire remarquer que quand il ne devoit au Chapitre que la restitution des jouissances pendant trente années, elle monteroit à une somme de plus de quatre cent mille livres. Le calcul est facile à faire; la Cure produit quatre mille livres par an, les quatre Chapelles mille livres, les sept Prieurés trois mille livres, ces différentes sommes font déjà deux cent quarante mille liv. outre cela le seminaire a encore profité seul depuis l'établissement du Chapitre, de tous les gros des Canoncats qui étoient le pluspart vacans, ou dont les Titulaires étoient absens & employés dans d'autres Bénéfices. Tous ces gros doivent être mis en masse, & forment un objet de plus de vingt mille livres.

Le Seminaire a encore touché pendant plus de dix années la moitié des revenus de l'Abbaye de Maubec, y compris les Prieurés d'Eve & de Chazelle, évalués à cinq mille trois cent vingt-trois liv. & de ceux de l'Abbaye de Lestrees, évalués à quatre mille trois cent livres, déduction faite des charges.

Combien de dépenses tournées à son profit, & contre les intérêts du Chapitre! On se rapelle à cet égard ce que disoit le sieur le Fevre en 1721. Combien de dommages ne lui a-t-il pas causés, soit en l'empêchant d'acquiescer, soit en détournant à son profit les libéralités qu'on auroit voulu faire au Chapitre! Pour en juger, il n'y a qu'à comparer les situations de ces deux corps. Le Seminaire possède des biens immenses, le sieur Henriaux, le sieur de la Marche, le sieur le Fevre en déposent, tout le Canada en déposeroit. Le Chapitre n'a pas seulement de quoi se loger. La somme de cinquante mille livres qu'il demande pour toute indemnité, n'est pas à compter dans la plus grande rigueur la sixième partie de ce que le Seminaire devoit lui restituer: il ne peut donc y avoir de difficulté de la lui accorder.

Au moyen de cette somme, le Chapitre se trouveroit en état de faire travailler incessamment à la construction d'un bâtiment où pussent demeurer les Chanoines, le Curé & les Vicaires, les Enfans de Chœur, & généralement toutes les personnes nécessaires pour le service de l'Eglise Cathédrale. On sait qu'il n'y a point de Chapitre qui n'ait un Cloître ou des Maisons pour ses Officiers. L'emplacement sur lequel le Chapitre propose de bâtir, appartient à la Fabrique dont les biens & revenus lui ont été unis, & est le plus convenable par sa proximité de l'Eglise.

Le Chapitre en se retraignant à une somme de cinquante mille livres pour tout ce qui lui est dû, croit être fort en droit de demander que la petite Terre de la Canardiere lui soit abandonnée; ce sera de la part du Seminaire, qui possède des Maisons de plaisance de toutes espèces, un foible dédommagement.